

**MINES DYNACOR INC.
(«DYNACOR»)**

**INFORMATIONS SUIVANT L'ARTICLE 115
DU RÈGLEMENT SUR LES VALEURS MOBILIÈRES (QUÉBEC)**

1. Date prévue du début du placement :

30 mai 2002.

2. Brève description des titres à placer, notamment le droit de vote, le droit au dividende, le droit de conversion et les conditions relatives au rachat ou au fonds d'amortissement :

actions ordinaires (les «actions») et bons de souscription (les «bons») du capital-actions de Dynacor.

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de voter à toutes les assemblées des actionnaires, à raison d'un droit de vote par action ordinaire, de toucher les dividendes déclarés par les administrateurs, le cas échéant, et de participer à la distribution du reliquat de l'actif de Dynacor en cas de liquidation ou de dissolution de celle-ci.

3. Nombre de titres à placer, prix et valeur totale :

1 904 762 actions de Dynacor au prix de 0,42 \$ l'action pour un montant total de 800 000 \$. Chaque action est accompagnée d'un demi bon. Chaque bon permet à son détenteur d'acquérir une action additionnelle. Un total de 476 190 bons pourront être exercés au prix de 0,60 \$ l'action. Les autres 476 190 bons pourront être exercés au prix de 0,70 \$ l'action. Les 952 380 bons pourront être exercés en tout temps pendant une période de 18 mois à compter de la date du placement.

4. Description du mode de placement ainsi que le nom et l'adresse du placeur principal chargé du placement lorsque cette dernière information est connue :

Placement privé sans intermédiaire.

5. **Produit net que l'émetteur prévoit retirer du placement, l'emploi principal envisagé pour cette somme et les fonds prévus pour cet emploi :**

Une portion de 80 % sera utilisée pour effectuer des travaux sur les propriétés de Dynacor situées au Pérou et le solde sera versé au fonds de roulement.

6. **Nom de tout porteur qui vend des titres, le cas échéant :**

s.o.

7. **Nom de l'autorité compétente pour viser les documents d'information ou pour accorder une dispense, s'il y a lieu :**

Commission des valeurs mobilières du Québec.

8. **Exemplaire de tout document d'information qui sera remis aux souscripteurs ou déposé auprès de l'autorité compétente :**

s.o.

Montréal, le 24 mai 2002.

MINES DYNACOR INC.

Par : (s) René Branchaud
René Branchaud, secrétaire